



Nouvelles du conseil de juin et juillet 2018

L'eau est bonne

Sur une prise d'échantillons effectuée par le contrôleur communal le 12 juin dernier, le Laboratoire cantonal vient de livrer les résultats de ses analyses de l'eau distribuée par le réseau communal. Son rapport confirme que le précieux liquide correspond parfaitement aux dispositions légales en vigueur.

Ainsi les analyses microbiologiques révèlent-elles qu'aucun Escherichia coli ni entérocoque n'était décelable dans 100 ml d'eau.

Quant aux résultats physiques et chimiques, on mentionnera un degré de dureté de 31.9°f, ainsi que des sels minéraux dans les quantités suivantes (par litre) : 109.9 mg de calcium, 11 mg de magnésium, 5.4 mg de sodium et 1.1 mg de potassium.

Par litre d'eau analysée toujours, on a compté 7.1 mg de chlorure, 7.3 mg de nitrate, 49.3 mg de sulfate, 0.08 mg de fluorure et 0.02 mg d'ammonium, tandis que le nitrite n'était pas décelable.

Les « sentiers sauvages » seront recensés

Dans un récent courrier émanant de l'Office régional des ponts et chaussées, les communes sont mises en garde quant à leurs responsabilités en matière de chemins de randonnée pédestre. L'ingénieur en chef souligne que lorsqu'elles ont connaissance d'un chemin ou sentier balisé sur leur territoire, même si ce dernier a été balisé par un tiers et sans autorisation (et qu'il n'apparaît donc pas sur les cartes de Berne Rando), les autorités communales engagent leur coresponsabilité face aux utilisateurs. Elles sont donc tenues de veiller à prévenir les risques d'accidents sur ces sentiers.

La seule manière de se libérer de telles charges consiste à enlever ou faire enlever la signalisation en question. Conséquemment, le Conseil municipal a décidé de lancer un recensement, sur le territoire communal, de tous les sentiers balisés par des tiers non autorisés.

Parallèlement, annonce l'ingénieur, Berne Rando signalera à la Municipalité, le cas échéant, les sentiers de ce type qu'il pourrait découvrir dans le cadre de son travail. Avec elle, il abordera la question de leur officialisation ou de la suppression de leur marquage.

Limitation de vitesse : un projet attendu pour décembre

Le bureau d'ingénieur spécialisé en circulation Dudler, de Bienne, vient de livrer son rapport quant aux possibilités de limiter à 30 km/h la vitesse du trafic sur les routes communales. Les zones centre-village et quartier de la gare non comprise, sa pré-étude évalue le coût des aménagements nécessaires à quelque 150 000 à 250 000 francs ; mais il ne s'agit que d'approximations, à ce stade préliminaire. Chaque rue demandera ensuite une étude plus détaillée.

Le Conseil municipal rencontrera tout prochainement l'ingénieur en circulation, afin de se pencher avec lui sur les quartiers de la gare et du centre-village.

Les autorités se sont fixées pour objectif de présenter et soumettre un projet de détails, à ce sujet, à l'assemblée municipale de décembre prochain.

Que d'études exigées !

Le Conseil municipal tient à informer la population qu'il n'est pour rien dans le retard que certains dossiers semblent prendre, et en particulier celui du nouveau centre commercial très attendu. Et de préciser que l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (Oacot) exige divers rapports et autres études complémentaires, concernant les plans de quartier Rond-Clos (projet de centre Coop) et Sur Beuchemaitin (construction d'immeubles locatifs).

Les autorités communales se joignent aux communes, de plus en plus nombreuses, qui se plaignent des entraves que l'Office de l'organisation du territoire leur impose dans certains dossiers.



Municipalité de Sonceboz-Sombeval

Travaux sur les Malés

Suite au refus opposé par l'assemblée municipale l'année dernière, au projet global conçu par le Conseil municipal, des travaux d'entretien devront impérativement être menés sur le ruisseau des Malés. Ces travaux seront subventionnés à raison de 30 pour cent par le canton (alors que le projet susmentionné aurait été soutenu à raison de 60 pour cent par les autorités supérieures, au titre de plan d'aménagement).

Une étude sera donc menée rapidement, qui englobera notamment un passage à gué prévu sur la parcelle appartenant à la Bourgeoisie. Cette dernière, ainsi que l'autre propriétaire concerné, à savoir la famille Zerbini, ont été contactés.

Le Conseil municipal précise que ce passage à gué est rendu nécessaire par l'obligation faite de mettre cette portion de ruisseau à jour ; le remplacement du tuyau en terre est en effet interdit par la législation.

Travaux

Les travaux d'ingénieur rendus nécessaires par le récent glissement de terrain, survenu à la Fin-des-Crêts Ouest, ont été attribués au bureau spécialisé SDI, de Moutier, pour un montant de 4200 francs.

Amendé

Le Conseil municipal a amendé tout récemment, pour un montant de 250 francs, une personne qui avait déposé illicitement des déchets à côté de l'EcoPoint de Sombeval.

Belle amélioration

Tout récemment s'est déroulée la réception des travaux d'assainissement menés sur le chemin de La Tanne. En présence des entreprises, du bureau ATB et des Municipalités de Tavannes et de Sonceboz-Sombeval, M. Kämpf, délégué des améliorations structurelles du canton, a manifesté sa satisfaction, en affirmant qu'une belle amélioration a été réalisée pour les riverains. Le décompte final de ces travaux sera présenté en assemblée municipale de décembre prochain.

Visite appréciée

Stéphanie Niederhauser, préfète du Jura bernois, a rendu visite aux autorités locales, le 11 juin dernier, en compagnie de ses deux adjoints. Cette rencontre s'est révélée aussi constructive que sympathique et le Conseil municipal l'en remercie.

Fauchage nocturne

Les CFF annoncent qu'ils effectueront la nuit prochaine (de vendredi à samedi) des fauchages mécaniques le long de la voie. Ils remercient par avance les riverains de leur compréhension face aux inévitables nuisances sonores qu'induiront ces travaux.

A l'étude

De la Conférence des maires du Jura bernois et de Bienne, le Conseil municipal a reçu récemment un rapport concernant la création de la future Association Jura bernois – Bienne. Il a jusqu'au 17 août prochain pour prendre position sur ce texte.

Au repos

Le Conseil municipal a tenu lundi sa dernière séance d'avant les vacances. Sa prochaine réunion en plénum est fixée au 13 août prochain.

Les autorités souhaitent d'ores et déjà à toute la population de passer un très bel été et des vacances ressourçantes.



Municipalité de Sonceboz-Sombeval

Attribués

La réfection de couvercles de chambres, de dépotoirs et de tacons, qui doit être réalisée en divers endroits du village, a été attribuée par l'Exécutif à l'entreprise locale Hänzi SA, pour un montant total d'approximativement 34 000 francs.

Viabilisation lancée

Dans le cadre de la viabilisation du haut du Brahon, les autorités ont attribué les travaux liés à la collecte des eaux usées et des eaux claires. Le génie civil a été confié à l'entreprise locale Hänzi, pour 74 000 francs, tandis que le forage dirigé a été attribué à la maison spécialisée Dell'Anna, de Moutier, pour un montant de 28 700 francs. Les travaux d'ingénierie seront effectués par le bureau SDI, de Moutier également.

La sécurité prime

Les autorités et les services techniques communaux rappellent aux propriétaires que les haies, buissons et autres arbres bordant les rues du village doivent être taillés de manière à assurer la sécurité de tous les usagers. Les lampadaires doivent en particulier être libérés du feuillage qui pourrait entraver l'éclairage. Les carrefours et trottoirs doivent être dégagés de manière à garantir une bonne visibilité, aussi bien pour les piétons que pour les deux-roues et autres véhicules motorisés.

Pas d'accord !

L'Etat cantonal envisage un nouveau report de charges, sur les communes, en matière de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA). Le Conseil municipal a décidé de faire recours contre cette décision, en utilisant pour ce faire le modèle de document proposé par l'Association des communes bernoises. | cm